PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 1er octobre 2024 à 20h00

<u>Présents</u>: Mme JOUANNET Martine, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier, M. BAGUET André, M. FERRARI Antoine, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, M. LESEGRETAIN Bernard, M. LACHAUX Patrice, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély, Mme LACHAUX Laurie,

Excusées: Mme MOSTEIRO Odile, Mme COTTIN Véronique, Mme DELCOUR Pétra,

<u>Procurations</u>: Mme MOSTEIRO Odile à Mme JOUANNET Martine, Mme COTTIN Véronique à Mme SLADE Judith, Mme DELCOUR Pétra à

M. LEQUIN Didier,

Absent: M. DU BOIS Jérôme

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 03 septembre 2024

Point n°1: Décision du Maire

FINANCES

Point n°2: Factures et engagements

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°3 : SDIS : demande de subvention pour l'achat de matériels

TRAVAUX / FORETS / SECURITE

Point n°4: Plan Communal de Sauvegarde

VIE ASSOCIATIVE

Point n° 5: Compte-rendu de la commission

Point n° 6 : Modification du règlement de la salle des fêtes et du chapiteau Point n° 7 : Modification du règlement de la salle des fêtes et du chapiteau

Point n°8: Fixation des tarifs de location des salles communales

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°9: Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

INTERCOMMUNALITE

Plan Avenir Montagne

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h05

Monsieur Bernard LESEGRETAIN est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 03 septembre 2024 : pas de remarques.

Point n°1: Décision du Maire

09/09/2024	l'école des Chardons Bleus	La mise à disposition de la piscine municipale est consentie à titre onéreux aux tarifs suivant : Forfait scolaire sans maître-nageur : 52€/séance Forfait scolaire avec maître-nageur : 76€/séance
------------	----------------------------	---

FINANCES

Point n°2: Factures et engagements

Pas de remarques.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°3 : SDIS : demande de subvention pour les équipements du Service Local d'Intervention et de Secours de Crozet (SLIS)

Madame la maire informe les membres les membres du conseil que pour l'année 2024, les équipements suivants ont été achetés pour le SLIS de Crozet.

Cagoules: 347.76€ TTC
Casques F1XF: 5437.73€ TTC
Casques F2XR: 1076.88€ TTC

• Détecteur de monogaz : 281.40 € TTC

Il est précisé que sont appliqués des taux de subventions selon la catégorie de matériel et qu'à ce jour nous ne connaissons pas quel est le montant auquel peut prétendre la commune.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident :

D'ATTESTER que les équipements susmentionnés ont été acquis à l'usage exclusif des sapeurs-pompiers de Crozet

DE DEMANDER le subventionnement des équipement acquis en 2024 auprès du SDIS 01.

TRAVAUX / FORET / SECURITE

Point N°4: Plan Communal de Sauvegarde

Madame la maire présente aux membres du conseil le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Il est précisé que c'est un document qui n'est pas publiable, qu'il est uniquement communiqué auprès de la Préfecture.

Il n'est pas mis à la disposition des élus car il contient des coordonnées privées. Toutefois, un récapitulatif des missions des élus leur sera transmis.

Des petites rectifications seront rajoutées sur le PCS puis il sera retransmis à la Préfecture. Un arrêté sera ensuite pris.

L'Agglo est également dans l'obligation d'en produire un à l'échelle du Pays de Gex. Concernant le plan d'intervention des avalanches, celui-ci est établi par le Syndicat Mixte des Monts Jura.

Le programme PAPI (programme d'Action de Prévention des Inondations) sera présenté ultérieurement. Monsieur Chanel demande si le PAPI est un document intercommunal ? Madame Reboul Salze répond oui et ajoute que des communes n'ont pas encore donné leur accord donc c'est un dossier qui reste en suspens. Monsieur Chanel souhaiterait prendre connaissance du document. Madame la maire répond que ce sera possible quand il sera approuvé par Pays de Gex Agglo.

Point N°5: Compte-rendu de la commission

La commission a principalement travaillé sur les points n°6,7 et 8 du présent compte-rendu.

VIE ASSOCIATIVE

Point N°6: Modification du règlement de la salle des fêtes

Monsieur Lequin présente les principales modifications :

Commune de CROZET - République Française - Département de l'Ain

- Suppression des chèques de caution et mise en place d'une autorisation de prélèvement. Cette procédure simplifie les démarches administratives. Un montant fixe a été défini pour couvrir les éventuels dommages au mobilier.
- Autre point : lors de grandes manifestations, la mairie s'autorise désormais à imposer un service privé de sécurité si l'événement rassemble un grand nombre de personnes. Cela n'était pas stipulé dans le règlement auparavant. De plus, pour les manifestations importantes, l'ajout de toilettes supplémentaires pourra également être exigé.

Madame la maire précise qu'avant il était demandé 4 ou 5 chèques de caution, ce qui n'avait pas de sens et compliquait les remboursements. Désormais, avec des prix fixés, les montants prélevés seront plus justes. Une caution pour le ménage est aussi instaurée, la salle des fêtes n'est pas toujours rendue propre, ce qui incitera à la rendre en meilleur état.

Monsieur Lequin précise que pour les associations, la validité des mandats de prélèvements est à durée indéterminée.

Enfin, les horaires de la salle des fêtes et du chapiteau restent les mêmes, avec une fin des activités fixée à 1h30.

Madame la Maire clôture en informant que la commission et les services de la mairie se sont investis pour retravailler l'ensemble des règlements.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident :

- D'ACCEPTER les modifications du règlement d'utilisation de la salle des fêtes
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer le règlement
- DE FIXER son application à compter du 1^{er} octobre 2024

Point N°7: Modification du règlement du chapiteau

Les membres du conseil, à l'unanimité décident :

- D'ACCEPTER les modifications du règlement d'utilisation du chapiteau
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer le règlement
- DE FIXER son application à compter du 1^{er} octobre 2024

Point n° 8: Fixation des tarifs de location des salles communales

Monsieur Lequin présente les nouveaux tarifs qui seront désormais appliqués.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident :

FIXER les tarifs de location comme présenté ci-dessus **D'APPLIQUER** les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2024

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n° 9: Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze fait un point sur une réunion organisée par Pays de Gex Agglo avec un groupe d'agriculteurs et des élus. Ce groupe se réunit une ou deux fois par an. Il a été notamment abordé les différentes aides à l'investissement possibles. Un sujet sensible a été soulevé, celui de la présence des patous et des troupeaux dans les pâtures. Il y a eu plusieurs cas de morsures signalés. Parallèlement, la promotion

Commune de CROZET - République Française - Département de l'Ain

touristique de la montagne d'été est en expansion et la cohabitation avec les randonneurs et les troupeaux est à réfléchir.

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme :

Numéro de	Date	Domondown	Adresse	Noture des traveur	Date	Dáchalas
dossier	dépôt	Demandeur	terrain	Nature des travaux	décision	Décision
AT00113524 B0001	22/01/24	SAS NIMIR HOLDINGS - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée		06/09/24	FAVORABLE
DP00113524 B0043	13/05/24	DA SILVA RIBEIRO Alexandre	387 chemin des Longets	Installation de palissades sur le mur extérieur	30/09/24	TACITE
DP00113524 B0066	26/07/24	MASTRULLO Alba	66 impasse des Gentianes	Construction d'une pergola de 3,60 M. x 6,00 M.	05/09/24	TACITE
DP00113524 B0068	29/07/24	MASTRULLO Alba	66 impasse des Gentianes	Pose d'une clôture ajourée. Pose d'un portail coulissant Pose d'un portillon en aluminium coloris gris.	26/09/24	TACITE
DP00113524 B0070	05/08/24	JEAVONS Adam	273 route du Col	Division en vue de construire	29/08/24	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113524 B0071	06/08/24	BARTMANN Wolfgang	106 impasse de la Moline	Bassin de baignade naturelle, en bois immergé sans béton.	30/08/24	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113524 B0072	07/08/24	GUICHON Jean- Christophe	142 chemin des Chênes	Installation photovoltaïque en toiture en surimposition.	07/09/24	TACITE
DP00113524 B0073	09/08/24	PACALET Jean-Pierre	63 chemin du Peillon	Rénovation de façade	22/09/24	TACITE
DP00113524 B0075	14/08/24	PERRIER Delphine	10 route du Marais - Avouzon	Pose de panneaux solaires sur la toiture en surimposition.	14/09/24	TACITE
PC00113508 B0007M01	10/07/24	DELHOMME Vincent	55 chemin de la Pièce	Construction d'un mur de soutènement en enrochements entièrement végétalisé érigé en septembre 2009. Construction d'une véranda en aluminium.	20/09/24	REFUS
PC00113523 B0013M01	01/07/24	BUFFAZ Marc et BUFFAZ Manon	409 route de la Télécabine	Modification de l'enrochement existant. Modification de l'implantation de la construction. Création d'un sous-sol sur une partie du soubassement maçonné	16/09/24	REFUS
PC00113524 B0002	22/01/24	SAS NIMIR HOLDINGS - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée	Création d'une extension attenant au restaurant de la cuisine. Création d'un local pour le stockage des déchets et le stockage de la cuisine. Modification du porche d'entrée du restaurant.	06/09/24	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113524 B0015	15/07/24	REGIE DES EAUX GESSIENNES - M. FUSEAU Mathieu	Les Curtils	Construction d'une chambre de vannes avec deux cuves de stockage de 2000 M3.	04/09/24	FAVORABLE AVEC RESERVE
PD00113524 B0001	11/07/24	EPF DE L'AIN - M. MORRIER Pierre	368 rue de la Mairie		04/09/24	FAVORABLE AVEC RESERVE

Madame Reboul Salze informe que la commission a répertorié plusieurs dossiers d'urbanisme présentant des difficultés. L'objectif est de régulariser ces dossiers afin de les mettre en règle.

Commune de CROZET - République Française - Département de l'Ain

Avec les pluies d'autmone, de nouveaux problèmes arrivent dans certains bâtiments collectifs dus à des défauts de constructions.

Les sous-sols, non cuvelés, sont situés dans une zone riche en sources, et les eaux souterraines pénètrent dans les bâtiments. Un bassin d'infiltration est censé gérer les eaux pluviales. De plus, de nombreux champs environnants contribuent à la saturation en eau.

A l'automne dernier, l'eau d'un bâtiment collectif récent a été pompée par les propriétaires et les rejets des eaux pluviales se faisaient dans la rue. Ce sont des eaux souterraines qui sont drainées, ce qui n'est pas réglementaire.

Madame Pommès demande si c'est une solution à court ou moyen terme ?

Madame Reboul Salze précise que le service des eaux pluviales de l'Agglo propose de creuser le long de la route de Gex et de faire un mur perméable. Le problème est que les sources seront détournées. Mais cette solution permettrait d'assécher le sous-sol.

Monsieur Chanel n'est pas convaincu par l'idée de construction d'un mur et ajoute que ce sont les nappes qui remontent et qu'un mur n'empêchera pas l'eau de passer.

Monsieur Gattone ajoute que par expérience vécue d'une situation similaire, il a dû cuveler les sols et les murs intérieur de l'habitation pour pallier les remontées d'eau en sous-sol.

INTERCOMMUNALITE

Madame la maire présente le Plan Avenir Montagne pour lequel Pays de Gex Agglo a recruté une chargée de mission pour proposer des projets afin de développer le tourisme.

Monsieur Lesegretain demande quelles seront les suites de ce document ? Madame la maire répond que ce sera à chaque commune de voir ce qu'elles souhaitent prioriser selon les préconisations faites du document. Madame la maire ajoute que certaines actions sont à court terme et faciles à mettre en œuvre. Pour d'autres, il faudra des études, des changements du Pluih etc. Certaines zones ne sont pas classées en naturel loisirs.

Monsieur Chanel demande qu'en est-il des financements ? Madame la maire précise que si les actions dépendent du Syndicat Mixte des Monts Jura, ce sera de leur propre financement. Si des actions sont communales, ce sera du ressort des communes, et d'autres pourront émaner du privé, comme pour le VVF de Lélex.

Monsieur Nouvelle fait part qu'il ne faudra pas être en contradiction avec le développement de masse du tourisme et les missions attribuées à la Réserve Naturelle.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame la maire fait part des informations suivantes :

Inauguration de la bibliothèque s'est bien passée. Il reste quelques aménagements extérieurs à terminer.

Vide grenier : Il y a eu une grande affluence sur l'évènement.

Course « La Foulée » : la vingtième édition aura lieu dimanche 6 octobre.

greatmill

Information personnel communal : un technicien vient d'être recruté.

Fin de conseil à 22h00

Madame Martine Jouannet

Le secrétaire de séance

